



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-83

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 26 juillet 2022 passée entre la Commune de Puttelage-lès-Thionville et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal à Puttelage-lès-Thionville, rue des Jardins,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de travaux « VIC – Commune de Puttelage-lès-Thionville - Aménagement de voirie – rue des Jardins » est conclu le 26 septembre 2022 avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE, domiciliée à 57190 FLORANGE, pour un montant de 178 700,00 € H.T.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 26 septembre 2022

Le Président
Michel PAQUET
Le Président



Certifiée exécutoire le : 05/10/2022 Le Président

Affichée le : 05/10/2022

Transmis à la Sous-Préfecture le : 05/10/2022



Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024